



# DÉCLARATION DE PRESSE DU CESER OCCITANIE

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 20 JUIN 2019

« LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN OCCITANIE »  
Rapporteur : Eric LALANDE

Avis adopté à une très large majorité (seuls 4 votes Contre)

### MOBILISATION GÉNÉRALE POUR LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE: CRÉER DES RICHESSES ET FORMER LES FEMMES ET LES HOMMES

En Occitanie, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018, 359 710 chômeurs (catégorie A) sont recensés, 13 600 emplois sont non pourvus, et l'industrie fait partie des secteurs qui peinent toujours à recruter.

**Le CESER Occitanie a adopté lors de son assemblée plénière du 20 juin 2019 un avis intitulé « Les Territoires d'industrie en Occitanie ».**

La Présidente de Région, Madame Carole DELGA, a saisi le CESER, en date du 6 mars 2019, pour recueillir son avis sur le dispositif gouvernemental « Territoires d'industrie », lequel se trouve décliné en Occitanie sur 10 territoires : Aurillac – Figeac - Rodez ; Bassin d'Alès ; Béziers – Sète ; Castres – Revel - Castelnaudary ; Gard Rhodanien ; Interdépartemental Gers – Tarn-et-Garonne ; Narbonne ; Pau – Tarbes ; PETR Comminges et Nestes ; PETR d'Ariège. Deux de ces territoires sont interrégionaux (Aurillac – Figeac - Rodez et Pau – Tarbes).

L'avis du CESER est particulièrement sollicité pour apporter son éclairage sur :

- La gouvernance et le nécessaire renforcement du pilotage,
- L'importance d'une approche résolument pragmatique du dispositif,
- L'attention à porter au volet Emploi-Formation-Métiers et Compétences.

En effet, le Premier Ministre, à l'occasion du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018, a lancé le programme « Territoires d'industrie ». Ce programme bénéficiera à 141 territoires vers lesquels 17 mesures viendront aider à développer ou renforcer des projets de territoire. L'ensemble des dispositifs financiers mobilise une enveloppe de 1,36 milliards d'euros. Si les Régions sont pleinement engagées dans cette initiative, l'échelon administratif des projets opérationnels choisis par l'État est celui de l'intercommunalité.

### PROPOSITIONS DU CESER

Pour une grande mobilisation dans chaque territoire.

1. Développer le partenariat et la concertation dans les territoires concernés avec les intercommunalités, les acteurs socio-économiques et associatifs notamment en faveur de l'emploi, d'actions à proposer en faveur de l'attractivité des métiers disponibles en s'appuyant sur les représentants locaux du CESER, les familles, les parents d'élèves et avec le Conseil de Développement.
2. Préparer un Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) dans chaque territoire.
3. Associer systématiquement l'agence AD'OCC dans tous les comités locaux des territoires d'industrie.
4. Inciter les intercommunalités à mettre en place, selon le modèle de Pôle Emploi, un « pack installation » à offrir pour inciter des demandeurs d'emploi à venir dans les territoires en pénurie de main d'œuvre.
5. Intégrer la transition écologique dans les politiques des territoires d'industrie par des contrats de transition écologique (exemple du Gard Rhodanien).
6. Favoriser la féminisation dans le recrutement et l'orientation des formations qualifiantes y compris les formations techniques et/ou scientifiques, pour que tous les talents puissent s'exercer dans les emplois hautement qualifiés.
7. Créer un campus des métiers et de qualification sur chaque territoire d'industrie et proposer la mise en œuvre de plans d'investissement en compétences.
8. Développer des politiques publiques adaptées à chaque territoire sur les questions de mobilité, d'accès à un logement, du rapprochement des conjoints, de scolarité, de garde d'enfants... d'accès aux soins.
9. Renforcer les écosystèmes, formations, recherche, enseignement supérieur en lien avec les pôles de compétitivité. La région doit soutenir le projet de création d'un campus polytechnique de la mer à Sète.
10. Cette politique de soutien aux entreprises de production doit aussi s'appuyer sur la stratégie des filières pour porter le développement économique mais aussi les mutations industrielles (dont la filière automobile).
11. La région et l'État devront financer dans les mêmes conditions des projets portés par des entreprises en dehors de tout zonage.

Le CESER attire l'attention de la Région sur le fait qu'elle même et les membres du comité de pilotage devront organiser **une évaluation des résultats du dispositif** « Territoires d'industrie » pour identifier et faire remonter au niveau de l'État, si nécessaire, des actions correctives à mettre en œuvre. Le CESER pourrait être associé à l'ensemble du dispositif.

Contact presse : 05 62 26 94 94

Retrouvez tous les communiqués du CESER Occitanie sur [www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)